

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 Juin 2012

(séance n° 39)

Le conseil municipal de la Commune de POLIGNY s'est réuni le mercredi 6 juin 2012 à 18h30 en l'hôtel de ville sous la présidence du Maire, Monsieur Dominique BONNET.

Après avoir vérifié la présence des membres du Conseil Municipal (20 présents à 18h30, 6 personnes représentées, 1 personne absente) :

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Catherine CATHENOZ, Christelle MORBOIS, Danièle CARDON, Paul AUBERT, Marie-Madeleine SOUDAGNE, Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG-JANOD, Christine GRILLOT, Joëlle DOLE, Armande REYNAUD, Hervé CORON, Stéphane MACLE, Camille JEANNIN, Andrée ROY, Jean-François DHOTE, Annie PERRIER, Chantal PASTEUR, JOURD'HUI André,

Excusés et représentés :

Jean Jacques DE VETTOR représenté par Jean-François GAILLARD
Véronique LAMBERT représentée par Danièle CARDON
Stéphane BONNOTTE représenté par Dominique BONNET
Jérémy SAILLARD représenté par Catherine CATHENOZ
Roland CHAILLON représenté par Annie PERRIER
Pascal LOUREIRO représenté par Andrée ROY

Etait absent : VESCOVI Nicolas

et vérifié que le quorum était réuni, Monsieur le Maire propose de désigner un secrétaire de séance et demande ainsi à Madame Marie-Line LANG-JANOD si elle est d'accord pour assurer le secrétariat de séance : Madame Marie-Line LANG-JANOD répond que oui.

Monsieur le Maire explique que ce conseil municipal traitera uniquement des travaux d'assainissement du quartier de Charcigny : en effet l'entreprise qu'il proposera de retenir pour la réalisation des travaux est prête à intervenir dès la semaine prochaine et Monsieur le Maire a souhaité ne pas attendre le conseil du 29 juin prochain pour valider le choix de l'entreprise afin de démarrer les travaux au plus vite.

Monsieur le Maire poursuit la séance.

1/ Choix d'une entreprise pour les travaux assainissement du quartier de Charcigny et demande de subventions au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau

Présentation de la note par Monsieur Jean François Gaillard

Lors de sa séance du 1^{er} juillet 2011, le Conseil Municipal a retenu le Cabinet ANDRÉ pour la réalisation du projet et le suivi du chantier concernant la réhabilitation du réseau d'assainissement du quartier de Charcigny.

Le projet, présenté par le Cabinet ANDRÉ et approuvé par le Conseil, lors de sa séance du 2 mars 2012, fait ressortir un coût des travaux de 1 250 000 € HT + imprévus = 1 372 328 € HT.

(Ce montant ne tient pas compte de l'éventuelle réhabilitation de certains réseaux par l'intérieur, comme celui qui serpente entre la rue des Capucins et la rue Jean Jaurès. Ces travaux sont estimés à 257 472 € HT.)

Une consultation des entreprises a été effectuée le 6 mars 2012, avec une remise des offres au 29 mars 2012.

Quatre entreprises ont remis une proposition et trois autres se sont excusées.

Les critères de sélection prévus dans le règlement de la consultation étaient :

- valeur technique de l'offre pour 55 %,
- prix des prestations pour 45 %.

La première commission d'appel d'offres a eu lieu le 6 avril 2012 et elle a permis de prendre en compte le dossier des quatre entreprises avant leur étude approfondie par le Cabinet ANDRÉ.

Une négociation a été entreprise auprès des quatre entreprises.

La deuxième réunion de la commission d'appel d'offres s'est tenue le 16 avril 2012.

En fonction des critères de sélection, de la négociation et de la pertinence des variantes proposées, c'est l'entreprise E.T.C.T.P. qui a été retenue par les membres de la commission.

La proposition retenue se décompose comme suit :

- tranche ferme 920 805,67 € HT
- tranche conditionnelle 248 810,48 € HT
- soit un total de 1 169 616,15 € HT (estimation = 1 250 000 € HT)

Le Conseil Municipal doit :

- **se prononcer sur le choix de la commission d'appel d'offres, de retenir l'entreprise E.T.C.T.P. pour un montant total du marché de 1 169 616,15 € HT ;**
- **autoriser, le cas échéant, Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

Monsieur Gaillard précise que le comité consultatif « travaux », réunie le 31 mai 2012, a donné un avis favorable sur le choix de l'entreprise proposée par la Commission d'appels d'offres le 16 avril 2012.

Monsieur Gaillard explique que les travaux seront décomposé en deux tranches : la tranche ferme allant de la rue Jean Jaurès jusqu'au cimetière, et la tranche conditionnelle rue des Capucins. Une tranche optionnelle de 257 472 €, non retenue dans le marché de travaux, serpente entre la rue des Capucins et la rue Jean Jaurès.

Monsieur le Maire ajoute que selon la capacité d'emprunt de la ville, on ne ferait que la tranche ferme pour l'instant car les banques sont frileuses envers les collectivités locales qui ne leur apportent pas de dépôt. Un groupement de Maires s'est d'ailleurs constitué au niveau national (Maires de Grenoble, Lyon, Lons le saunier...etc..) pour emprunter avec une plus grande capacité. Par exemple, à Salins, la ville a été récemment obligée de réaliser plusieurs emprunts de 200 000 € à 300 000 € auprès de plusieurs établissements bancaires différents, pour financer les investissements. Nous sommes dans un mouvement de turbulences internationales. Pour financer ces travaux, des subventions seront sollicitées auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Monsieur le Maire explique que les travaux des réseaux d'eau et d'assainissement du quartier de Charcigny dureront de 12 à 18 mois et qu'une réunion est prévue à 20h30 avec les riverains ce soir même afin de leur donner toutes les informations pratiques sur ce dossier notamment les limitations de stationnements.

Monsieur Gaillard dit à l'assemblée que l'entreprise ETCTP a également été choisie par le Syndicat des eaux pour les travaux de Charcigny et que cela est une chance.

Monsieur le Maire met aux voix le choix de l'entreprise ETCTP : adopté à l'unanimité des voix.

2/ Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'assainissement du quartier de Charcigny

Présentation de la note par Monsieur Jean-François Gaillard

Lors de sa séance du 1^{er} juillet 2011, le Conseil Municipal a retenu le Cabinet ANDRÉ pour la réalisation du projet et le suivi du chantier concernant la réhabilitation du réseau d'assainissement du quartier de Charcigny.

Le Cabinet ANDRÉ a été retenu, par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 juin 2011, pour une prestation s'élevant à 15 700 € HT, soit environ 2,99 % du montant prévisionnel des travaux (arrêté à 524 000 € HT).

Compte tenu du projet, présenté par le Cabinet ANDRÉ, et son estimation de 1 250 000 € HT, il convient de modifier la rémunération du Maître d'Oeuvre, conformément à l'article 4.1 du Cahier des Clauses Particulières qui précise que "Le forfait définitif est arrêté dès que le coût prévisionnel des travaux est établi par le maître d'oeuvre".

Un avenant est proposé à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 6 juin 2012, à 18 heures.

Cet avenant, qui s'élève à 21 675 € HT, se décompose, comme suit :

| | |
|---|----------------|
| (montant estimation) 1 250 000 € HT x 2,99 % (taux honoraires) | = 37 375 € HT |
| (rémunération prévue lors de la consultation de la Maîtrise d'Oeuvre) | = 15 700 € HT. |

Le Conseil Municipal doit :

- **se prononcer sur le choix de la commission d'appel d'offres, concernant l'avenant n° 1 du marché de Maîtrise d'œuvre ;**
- **autoriser, le cas échéant, Monsieur le Maire, à signer cet avenant.**

Monsieur Gaillard précise que le comité consultatif « travaux », réunie le 31 mai 2012, a donné un avis favorable sur ce dossier.

Monsieur Gaillard explique que les travaux de Charcigny sont différents de ceux réalisés rue du Vieil Hôpital qui étaient eux à une profondeur de 1.30 m alors que l'on descend à 4 m à Charcigny. C'est la principale raison pour laquelle le montant des travaux a augmenté. Le montant de l'Avant Projet Définitif était de 1 250 000 € HT x 2.99 % d'honoraires, ce qui fait 37 375 € correspondant à une augmentation de 21 775 € par rapport au contrat signé initialement.

Monsieur le Maire rappelle que le taux d'honoraires est faible étant donné le nombre important de documents mis à disposition et les 40 réunions de travail envisagées.

Monsieur Aubert demande s'il s'agit du même maître d'œuvre pour les travaux du Syndicat des eaux et pour les travaux d'assainissement ?

Monsieur Gaillard répond que non, que le SIDEC assure la maîtrise d'œuvre des travaux du Syndicat des eaux.

Monsieur le Maire ajoute que le SIDEC a été consulté pour les travaux d'assainissement mais avait des honoraires très élevés, de l'ordre de 80 000 €. Il ajoute que la ville a déjà travaillé avec le Cabinet André pour les travaux rue du Vieil Hôpital et rue de Versailles et que tout s'est bien déroulé.

Monsieur le Maire met aux voix : adopté à l'unanimité des voix.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

1/ ancien café du commerce

Monsieur Jean-François Dhote demande quel est le devenir de l'ancien café du commerce situé sur la place des Déportés ?

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas d'information à ce sujet, que l'on entend tout et son contraire en ville, mais qu'il ne sait pas si quelqu'un souhaite racheter les locaux ou les louer. Il propose d'appeler le propriétaire et d'informer l'assemblée lors du prochain conseil municipal. Il ajoute qu'il aimerait que ce local ne soit pas occupé par une banque mais plutôt par un commerce.

Monsieur Macle demande à qui appartient la maison où est situé ledit café ?

Monsieur le Maire répond qu'elle appartient à la famille Aimé qui réside place Mouthier le Vieillard.

2/ Shopi

Madame Roy demande où en est la situation de Shopi ?

Monsieur le Maire répond que le magasin était en vente sur un site à un prix de 1.1 million d'euros mais ne l'est plus depuis quelques semaines. Monsieur le Maire appellera Monsieur Gréa, propriétaire pour en savoir plus à ce sujet. Monsieur Gréa avait dit qu'il était libre de toute action à la date du 15 avril.

Monsieur le Maire pense que Shopi et le café du commerce sont deux lieux essentiels pour la ville.

3/ interdiction de tourner rue Pasteur

Madame Roy fait remarquer que le panneau d'interdiction de tourner rue Pasteur n'est pas très visible pour les automobilistes.

Monsieur Gaillard répond que ce panneau a été récemment déplacé par les services techniques municipaux et qu'il est désormais plus visible.

Monsieur le Maire explique que, pour résider provisoirement dans ce quartier, il avait remarqué que cette interdiction n'était que peu respectée, surtout le soir.

Madame Roy propose de peindre une ligne blanche au sol plutôt qu'une ligne discontinue.

Monsieur le Maire répond que cela est effectivement prévu.

4/ travaux électrique local secours populaire

Madame Andrée Roy demande à quelle date seront terminés les travaux d'électricité dans le local communal mis à disposition du secours populaire ?

Monsieur Gaillard répond qu'ils vont être terminés par les services techniques municipaux et qu'il va d'ailleurs s'occuper de ce dossier demain matin.

5/ changement des conduites au plomb rue de la Victoire

Madame Joëlle Dole demande où en est l'avancement des travaux de changement des conduites au plomb rue de la Victoire ?

Monsieur Reverchon, représentant polinois au Syndicat des eaux, répond que ces travaux sont prévus mais sont décalés du fait des travaux de Charcigny.

La séance est levée à 18h55.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Marie-Line LANG-JANOD

Dominique BONNET